

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2013

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 avril 2013, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 6-2013, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage d'habitation collective dans la zone Rb20.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **6 mai 2013, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 6-2013, soit la modification de l'article 5.1 du règlement de zonage numéro 21-90, intitulé *Grille des spécifications des zones résidentielles*, par l'ajout, pour la zone Rb20, de l'usage d'Habitation V (Collective). Les prescriptions applicables à l'usage d'Habitation V (Collective) concernant l'implantation et les caractéristiques du bâtiment principal ainsi que les usages spécifiquement autorisés seront les mêmes que celles applicables à l'usage d'Habitation I (Unifamiliale) pour un bâtiment isolé de cette zone.
4. La zone visée par la modification au règlement de zonage est la zone Rb20. Le périmètre de cette zone est contenu entre la 10^e avenue Potvin au nord-ouest, la 5^e rue Rouleau au nord-est, la 11^e avenue Bouchard au sud-est, et la 4^e rue Dionne au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 6-2013 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 6-2013 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 6-2013 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 12 avril 2013.

Danielle Caron, OMA
Greffière